

COMMUNE DE THAL-MARMOUTIER

Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 8 février 2021

sous la présidence de Jean-Claude DISTEL, Maire

Nombre de conseillers élus : 15 - Conseillers en fonction : 15 - Conseillers présents : 10 - Conseillers votants : 11

Etaient présents CUILIER Benoît, STENGER Eric, OBERLE Isabelle, , HELBRINGER Annette, , KONRAD Ilse, KRZYSZOWSKI Helena, JACOB Dominique, RITT Jean, DORSCHNER Sophie.

Absent excusé ZUBER Jean-Marie, DISTEL Sébastien, SCHAEFER Jézabel, KEITH Michel (donne pouvoir à Monsieur Jean RITT), DELORME SOIT DELORMOZ Pascale.

Absent non excusé

Le Conseil Municipal a été convoqué le 2 février 2021 avec comme ordre du jour :

2021-03 Approbation du Procès-verbal du 11 janvier 2021

2021-04 Compte-rendu du Maire sur les décisions prises par délégation

2021-05 Programme des travaux forestiers 2021 – état de prévision des coupes

2021-06 Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial

2021-07 Projet de travaux dans la Grande Chapelle

2021-08 Projet de restructuration de l'atelier municipal

2021-09 Echange d'une partie de la parcelle N° 131 contre une partie de la parcelle 130 (section 1)

DIVERS

2021-003	Approbation du Procès-Verbal du 11 janvier 2021
-----------------	--

Ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents à la séance du 11 janvier 2021, approuve ledit Procès-Verbal.

2021-004	Compte-rendu du Maire sur les décisions prises par délégation
-----------------	--

Par délibérations n° 2020-028 du 23 mai 2020, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal a donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne administration communale.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

Le conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants, intervenus depuis le début de l'année 2021 :

- **Préemption**

Nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées : 1

Suite donnée : aucune décision de préemption.

2021-005	Programme des travaux forestiers 2021 – état de prévision des coupes
-----------------	---

Monsieur Benoît CUILIER ayant un intérêt personnel dans ce dossier, il s'est abstenu de participer aux débats et au vote du conseil municipal sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du programme des travaux d'exploitation avec état de prévision des coupes concernant l'exploitation des bois ainsi que les travaux pratimoniaux, proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2021 et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le programme des travaux d'exploitation soumis par l'ONF pour l'année 2021 ;
- vote les crédits correspondants à ce programme pour inscription au budget primitif 2021, selon le détail ci-après :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Abattage et façonnage	2 180,00 €	Coupes à façonner	4 000,00 €
Débardage	880,00 €	Coupes en vente sur pied	0,00 €
Honoraires	200,00 €		
Total Dépenses	3 260,00 €	Total Recettes	4 000,00 €
		Recettes prévisionnelles nettes	740,00 €

- accepte le devis présenté par l'ONF pour les travaux d'exploitation notamment les travaux d'abattage, de façonnage de 50 m3 de bois, y compris l'assistance technique, pour un montant total HT de 1 430,34 € ;
- autorise M. le Maire à signer les documents administratifs et financiers y afférents.

2021-006	Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial
-----------------	---

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 septembre 2020 ;

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint technique territorial, en raison du départ en retraite de l'agent occupant cette emploi et compte-tenu du non-remplacement de cet agent.

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 8 février 2021,

Cadres ou emplois	Catégorie	Statut	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont Temps non complet
ADMINISTRATIF			2	2	1
rédacteur principal 2è classe	B	Stagiaire	1	1	0
Adjoint administratif territorial	C	Stagiaire	1	1	1
TECHNIQUE			3	3	2
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	Titulaire	1	1	0
adjoint technique territorial	C	Titulaire	1	1	1
adjoint technique territorial	C	Privé	1	1	1
TOTAUX			5	5	3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

2021-007	Projet de travaux dans la Grande Chapelle
-----------------	--

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre du budget 2021, il est proposé de réaliser des travaux dans la Grande Chapelle. Il est notamment prévu de créer des ouvertures en façade afin de modifier l'entrée du bâtiment et amener de la luminosité.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de ces opérations serait le suivant :

Coût total :	38767,00 € HT
DETR (80 %) :	31 013,60 €
Autofinancement communal :	7 753,40 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire sur l'opportunité de réaliser le projet ;
Après examen en Commission construction, patrimoine, travaux et sécurité réunie le 1^{er} février 2021 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la réalisation de travaux dans la Grande Chapelle;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération au budget 2021.

2021-008	Projet de restructuration de l'atelier municipal
-----------------	---

Monsieur le Maire expose : Dans le cadre du budget 2021, il est proposé de réaliser des travaux de restructuration de l'atelier municipal. Il est notamment envisager de créer un espace intérieur isolé en ossature bois.

Le projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). De plus, une aide pourrait également être sollicitée auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs - GrandEst ».

Le plan de financement de ces opérations serait le suivant :

Coût total :	28 939,00 € HT
DSIL (80 %) :	23 151,20 €
Autofinancement communal :	5 787,80 € HT

Où l'exposé de Monsieur le Maire sur l'opportunité de réaliser le projet ;
Après examen en Commission construction, patrimoine, travaux et sécurité réunie le 1^{er} février 2021 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser la réalisation de travaux de restructuration de l'atelier municipal ;
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus ;
- de solliciter une subvention au titre la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au financement de l'opération au budget 2021.

2021-009	Echange d'une partie de la parcelle N° 131 contre une partie de la parcelle 130 (section 1)
-----------------	--

Dans le cadre de la vente de la maison, sise 4 rue Ballerich à THAL-MARMOUTIER, Monsieur le Maire expose l'opportunité d'échanger une partie de la parcelle 131 section 1 avec une partie de même superficie de la parcelle N° 130 section 1.

Le procès-verbal d'arpentage, établi en date du 2 décembre 2020, détermine les surfaces exactes. Les lettres B ci-dessous correspondant aux parties détachées des parcelles d'origines N° 130 et 131 objets de l'échange ; l'inscription au livre foncier en cours déterminera les numérotations définitives.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'échange de terrains comme suit :

- Section 1 n° B/130 d'une contenance de 0,25 are, appartenant à M. RABOT Patrick,

contre

- Section 1 n° B/131 d'une contenance de 0,23 are, appartenant à la Commune de Thal-Marmoutier ;

- décide que l'échange sera réalisé à l'Euro symbolique ; les dépenses relatives à l'échange (arpentage et frais de notaire) seront à la charge de la Commune.

- décide d'inscrire le crédit au budget primitif 2021 ;

- autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

L'échange sera formalisé par l'établissement d'un acte authentique en la forme administrative. Conformément à la loi du 12 mai 2009, relative à la procédure de l'article L.1311-13, la commune de Thal-Marmoutier, signataire de l'acte d'échange, sera représentée par un adjoint dans l'ordre des nominations.

DIVERS

- **Fiche de transparence des indemnités des élus**

Dans un objectif de transparence, la loi n° 2019-1461 dite loi "Engagement et Proximité" a instauré, pour les communes, les EPCI à fiscalité propre, et les départements et les régions, l'obligation d'établir chaque année,

avant l'examen du Budget, un état présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient l'ensemble des élus siégeant au sein de leur conseil (articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi).

Ce document est communiqué aux membres du Conseil Municipal et ne fait l'objet d'aucune remarque.

Le présent rapport comportant les points 2021-003 à 2021-009 est signé par tous les Membres présents :			
DISTEL Jean-Claude	CUILLIER Benoît	STENGER Eric	OBERLE Isabelle
ZUBER Jean-Marie	HELBRINGER Annette	DISTEL Sébastien	SCHAEFER Jézabel
Excusé		Excusé	Excusée
KONRAD Ilse	KEITH Michel	KRZYSZOWSKI Helena	JACOB Dominique
	Excusé		
RITT Jean	DELORME SOIT DELORMOZ Pascale	DORSCHNER Sophie	
	Excusée		
Affichage le 25 février 2021		Rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 25 février 2021	